



Centre hospitalier
de Thiers

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS**

Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX

Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS

☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Déroulement de la formation

La formation est légiférée par l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation complète conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut et en stage. La rentrée dans notre institut de formation s'effectue la première semaine du mois de janvier.

Enseignement théorique	22 semaines, soit 770 heures
Stages	22 semaines, soit 770 heures
Congés	4 semaines

Le temps de travail en institut de formation et en stage est réalisé sur la base de 35 heures par semaine.

Tous les stages et tous les enseignements doivent être suivis et validés pour obtenir le DEAS. La présence à chacune des activités pédagogiques est obligatoire.

A l'issue de la formation, l'IFAS présentera votre dossier à la DREETS qui organisera un jury final.

Le Diplôme d'Etat d'aide-soignant (e) (DEAS) enregistré sous le RNCP 35830 est délivré par le Ministère de la Santé.



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS
Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX
Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS
☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



DÉROULEMENT DE LA FORMATION COMPLÈTE

Durée des études : 44 semaines (1540 heures)
de janvier à décembre

Enseignements théoriques : 22 semaines (770 heures)

Les enseignements théoriques sont répartis en 5 blocs de compétences qui comprennent 10 modules de formation :

⇒ **Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)

Modules 2 : repérage et prévention des situations à risque (21h)

⇒ **Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

 <p>Centre hospitalier de Thiers</p>	<p>INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS CENTRE HOSPITALIER DE THIERS Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS</p> <p>☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr</p>	 <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p>
---	---	--

⇒ **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

⇒ **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

⇒ **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

Module 9 : Traitement des informations(35h)

Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70h)

L'enseignement théorique est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

La formation est assurée par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'aides-soignants mais aussi par des intervenants extérieurs ayant une expertise dans le module enseigné, ex. : psychologues, assistantes sociales , soignants, administrateurs...



Centre hospitalier
de Thiers

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS**

Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX

Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS

☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Stages : 22 semaines (770 heures)

3 périodes de 5 semaines chacune qui permettent une prise en soins de personnes dont l'état de santé altéré est en phase aigue et stabilisée

1 période de 7 semaines, période d'intégration

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

En raison de la diversité des lieux de stages, il est demandé aux élèves d'avoir un moyen de transport leur permettant de se rendre sur les structures d'accueil.



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS
Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX
Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS

☎ **04.73.51.10.38** - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



LA FORMATION EN CURSUS PARTIEL

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant peut être suivie en cursus partiel pour les personnes bénéficiant d'une dispense de formation:

- Les personnes engagées dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ayant validé au moins un module.
- Les personnes titulaires d'un diplôme passerelle :
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture
 - Diplôme d'Assistant Régulation Médicale
 - Diplôme ou Certificat Capacité d'Ambulancier
 - Baccalauréat Accompagnement Soins et Service à la Personne (ASSP)
 - Baccalauréat Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT).
 - Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles
 - Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
 - Titre Professionnel d'Agent de service médico-social

ALLEGEMENTS DES MODULES PAR DIPLOMES

	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4	BLOC 5		API (1)	TPG (2)	SPI (3)
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8	Module 9	Module 10			
Nbres d'heures Cursus complet	147 h	21 h	77 h	182 h	35 h	70 h	21 h	35 h	35 h	70 h	35 h	35 h	7 h
ambulancier	147 h	21 h	35 h	168 h	équivalence	21 h	21 h	21 h	14 h	49 h	35 h*	35 h	7h
ARM	147 h	dispense	21 h	161 h	35 h	21 h	21 h	35 h	équivalence	35 h	35 h*	35 h	7h
ASMS	98 h	14 h	77 h	182 h	35 h	35 h	21 h	équivalence	14 h	49 h	35 h*	35 h	7 h
TPAVF	98 h	dispense	77 h	182 h	dispense	dispense	21 h	21 h	28 h	49 h	35 h*	35 h	7 h
SAPAT	équivalence	équivalence	77 h	182 h	35 h	équivalence	equivalence	35 h	35 h	70 h	35 h*	35 h	7 h
ASSP	équivalence	équivalence	77 h	182 h	182 h	équivalence	équivalence	équivalence	équivalence	équivalence	35 h*	35 h	7 h
AP2021	70 h	7 h	14 h	56 h	équivalence	équivalence	équivalence	équivalence	équivalence	équivalence	35 h*	35 h	7 h
AP2006	84 h	14 h	28 h	70 h	équivalence	équivalence	21 h	équivalence	équivalence	35 h	35 h*	35 h	7 h
AES 2021	98 h	14 h	63 h	161 h	équivalence	équivalence	21 h	21 h	équivalence	équivalence	35 h*	35 h	7 h
AES 2016 AFGSU ok	98 h	14 h	77 h	161 h	35 h	équivalence	21 h	21 h	équivalence	35 h	35 h*	35 h	7 h
AES2016	98 h	14 h	77 h	182 h	35 h	équivalence	21 h	35 h	équivalence	35 h	35 h*	35 h	7 h

(1) Accompagnement Pédagogique Individualisé

(2) Travaux Personnels
Guidés

(3) Suivi Pédagogique
Individualisé des apprenants

* Renforcement d'allègement : 35 h maximum complémentaires lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS
Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX
Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS
☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectifs et contexte de la certification :

La certification mise en place par l'arrêté du 10 juin 2021 vise à répondre aux évolutions du rôle de l'aide soignant. En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.



Centre hospitalier
de Thiers

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS**

Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX

Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS

☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

COÛT DE LA FORMATION ET AIDES FINANCIÈRES

COÛT DE LA FORMATION

EN CURSUS COMPLET : 7500 euros

EN CURSUS PARTIEL : 385 euros par semaine de 35 heures de cours théorique

Les tarifs sont réévalués chaque année par le Conseil Régional

LES AIDES FINANCIÈRES

Le coût de la formation peut être pris (sous condition) par le Conseil Régional dès lors que le candidat est inscrit à Pôle Emploi ou en poursuite d'études.

Des bourses d'études peuvent être accordées, par le Conseil Régional, sur demande des élèves dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement. La saisie du dossier de bourse se fait uniquement en ligne sur le site du Conseil Régional d'Auvergne ou directement à l'adresse : bfss.cr-auvergne.fr.

Les élèves peuvent effectuer une simulation immédiate de leurs droits.

Les demandeurs d'emploi sont invités à prendre contact avec Pôle Emploi afin d'explorer les modalités d'obtention d'une allocation durant les études.

L'Institut a un agrément de la Région, ce qui permet une gratuité de vos frais de scolarité, si vous n'êtes pas salarié.

L'institut de formation du centre hospitalier de Thiers est éligible au CPF (activer son compte CPF uniquement si vous êtes admis à l'IFAS).



Centre hospitalier
de Thiers

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS**

Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX

Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS

☎ **04.73.51.10.38** - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

L'Institut de Formation d'aides-soignants dispense la formation par la voie de l'apprentissage.

Pour tout renseignement sur cette voie de formation, veuillez prendre contact avec :

**L'Institut des métiers de Clermont Ferrand
14 rue du château des Vergnes
63100 CLERMONT FERRAND
04 73 23 60 00**